

Conditions générales de vente

Relatives aux conditions d'adhésion des personnels de santé libéraux regroupés en association ou exerçant à titre individuel

Article 1- Objet :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre des relations commerciales existantes entre d'une part la société COSIPS41, auto entreprise dont le siège social est situé à Huisseau sur Cosson – 33, Rue Du Chêne Plain, immatriculée à l'URSSAF sous le numéro 48425797700013, et d'autre part les personnels de santé libéraux regroupés en association ou exerçant à titre individuel ou les petites structures, ayant souscrit une adhésion avec que la société COSIPS41. Elles sont réputées être acceptées sans réserve par l'entreprise adhérente et par les bénéficiaires.

COSIPS41 s'engage contractuellement à assurer la prestation qui a été définie conjointement avec le client. Pour ce faire, COSIPS41 est astreint à une obligation de moyens.

Article 2- Adhésion – durée :

Les adhésions sont souscrites pour une durée d'une année de date à date. L'adhésion est tacitement reproductible chaque année à la date anniversaire de l'envoi du bulletin d'adhésion. La date de réception de ce bulletin dûment complété vaut démarrage de l'adhésion.

Le client s'engage à communiquer à COSIPS41 le nombre de salariés concernés par l'affiliation au moment de l'adhésion ainsi que leur nom et prénom. En cas de modification (nombre de salariés, identité d'un ou plusieurs salariés) le client devra informer COSIPS41 au moins 15 jours avant la date anniversaire de son adhésion. Si le client ne souhaite pas renouveler l'adhésion, il doit en informer COSIPS41 par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 30 jours avant la date anniversaire du contrat. Les affiliations doivent concerner l'ensemble du personnel, néanmoins l'entreprise peut soumettre l'affiliation à une clause restrictive non discriminatoire. Après réception de la demande d'adhésion et une fois tous les éléments en possession de COSIPS41, les identifiants et les cartes de membre nominatives seront envoyés sous 30 jours au client charge et ce dernier de transmettre les informations à ses salariés afin qu'ils puissent bénéficier des offres dans les meilleures conditions possibles. En cas de perte, de vol des informations personnelles relatives aux affiliations, COSIPS41 devra en être informée dans les plus brefs délais afin que l'identification soit désactivée et qu'un nouvel identifiant soit attribué au salarié. Les affiliations sont nominatives et un salarié ne peut en aucune façon être substitué à un autre pour quelque raison que ce soit. Le client peut demander qu'un identifiant soit désactivé (départ du salarié). En aucun cas ne peut être demandé le remboursement total ou partiel de la cotisation annuelle. Dans l'éventualité de la désactivation d'un identifiant, les achats effectués par le salarié antérieurement à la demande de désactivation sont valides et ne peuvent faire l'objet d'une annulation. COSIPS41 décline toute responsabilité et ne peut être tenue pour responsable des déclarations fausses ou erronées qui lui ont été transmises.

Article 3- Offres proposées

La Société COSIPS41 propose aux Bénéficiaires des tarifs préférentiels portant :

- d'une part, sur les produits référencés sur son site internet www.cosips41.fr,
- et d'autre part, sur des prestations de services

Ces prestations de services consistent à mettre en relation directement les Bénéficiaires avec les entreprises auprès desquelles la société COSIPS41 a négocié des tarifs préférentiels (ci-après dénommées « Entreprise Fournisseur »), les transactions intervenant directement entre le Bénéficiaire et l'Entreprise Fournisseur, conformément aux directives de cette dernière.

Les commandes sont alors passées et réglées directement auprès de l'Entreprise Fournisseur, sans intervention de la Société COSIPS41. Les conditions générales de vente applicables sont alors celles de l'Entreprise Fournisseur.

La responsabilité de la Société COSIPS41 ne saurait être engagée dans le cadre de ces prestations de services, son intervention se limitant à une mise en relation, le contrat étant conclu et exécuté entre l'Entreprise Fournisseur et le Bénéficiaire.

Les produits référencés correspondent à l'ensemble des produits pour lesquels la commande et le règlement interviennent auprès de la Société COSIPS41, et pour lesquels les présentes conditions générales de vente sont pleinement applicables.

L'ensemble des offres et tarifs préférentiels, portant tant sur les produits référencés que sur les prestations de services, sont mis à jour régulièrement et seuls les bénéficiaires y ont accès, à l'exclusion de toute autre personne.

La Société COSIPS41 est en constante recherche d'offres et de tarifs préférentiels pour les Bénéficiaires. Ainsi, les offres présentes sur le site internet sont susceptibles d'évoluer et la Société COSIPS41 ne saurait être tenue pour responsable en cas de modification entre les produits référencés sur le site et ceux présents au jour de la commande.

Par ailleurs, le catalogue est élaboré à partir des informations fournies par les fournisseurs à la Société COSIPS41. En conséquence, en cas d'erreur sur les fiches-produits ou leurs photos, informations fournies qu'à titre indicatif, la Société COSIPS41 ne saurait voir sa responsabilité engagée. Toutefois, elle s'engage à faire le nécessaire afin que de telles erreurs soient rectifiées dans les meilleurs délais.

Chaque fournisseur a son règlement propre concernant son fonctionnement (conditions générales de vente, horaires d'ouverture, etc.). Par conséquent, chaque produit proposé par la société COSIPS41 est soumis également aux conditions générales de vente de chaque fournisseur, à charge pour les Bénéficiaires de se renseigner avant l'achat ou l'utilisation du produit.

Les photos, images et autres illustrations figurant sur le site internet de la Société COSIPS41, ou sur tout autre support, ne sont pas contractuelles.

Article 4 : TARIFS ET DISPONIBILITÉS

Les prix proposés par la Société COSIPS41 sont indiqués en euros, toutes taxes comprises.

Des frais de livraison peuvent être facturés en supplément, et indiqués avant la validation de la commande.

En cas de modification du tarif d'un produit, ce dernier sera facturé au tarif en vigueur au jour de la validation de la commande. Les offres de prix sont valables dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, le Bénéficiaire en sera informé dans les meilleurs délais et aura la possibilité d'annuler sa commande. Il pourra soit demander le remboursement des sommes versées dans les 30 jours au plus tard à compter du paiement du prix ou l'échange du produit.

Article 5 : COMMANDE

Toute commande, pour être valable, doit être soit conclue par l'intermédiaire du site en ligne de la Société COSIPS41, à l'adresse suivante : www.cosips41.fr, soit passée sur un bon de commande de la société Société COSIPS41

La mention de l'identifiant du Bénéficiaire (le numéro de sa carte de membre) est indispensable pour un bon traitement de la commande.

La commande est réputée valable et définitive à la date de sa validation par la Société COSIPS41, qui vérifie qu'elle a été passée en bonne et due forme, qu'elle respecte les présentes conditions générales de vente et qu'elle comporte le règlement intégral du prix prévu. En cas de règlement par chèque, la commande ne sera prise en compte qu'à réception du chèque de paiement.

Le Bénéficiaire est informé par un premier e-mail de la réception de sa commande, puis par un second e-mail de la validation de celle-ci par la Société COSIPS41

Toute commande acceptée par la Société COSIPS41 est irrévocable, sauf accord écrit de la Société COSIPS41 ou exercice par le Bénéficiaire du droit de rétractation.

Dans le cas où le Bénéficiaire passe une commande alors qu'il existerait un litige sur une commande antérieure, la Société COSIPS41 se réserve le droit de ne pas l'exécuter, sans que le Bénéficiaire puisse invoquer un quelconque préjudice.

Sauf convention contraire, la confirmation de la commande entraîne pour le Bénéficiaire acceptation des présentes conditions générales de vente et la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance.

La commande n'étant valable et définitive qu'après règlement intégral du prix, aucun délai de paiement n'est accepté.

Les seuls moyens de paiement acceptés sont :

virement bancaire, de préférence

paiement sécurisé en ligne par carte bancaire,

chèque bancaire émis par une banque domiciliée en France Métropolitaine ou chèque postal, libellés à l'ordre de COSIPS41.

Les produits commandés demeurent la propriété de la Société COSIPS41 jusqu'au complet paiement du prix.

Article 6 : LIVRAISON

La Société COSIPS41 met tout en œuvre pour respecter les délais mentionnés.

Si le bien commandé est indisponible, la Société COSIPS41 en informe le Bénéficiaire et, le cas échéant, le rembourse sans délai, au plus tard dans les trente jours du paiement des sommes versées. Au-delà de ce terme, ces sommes sont productives d'intérêts au taux légal.

En cas de retard de plus de sept jours par rapport à la date annoncée et non justifiée par la force majeure, le Bénéficiaire pourra dénoncer la commande par lettre recommandée avec accusé de réception et obtenir un remboursement intégral des sommes versées dans les trente jours.

Les frais de livraison liés au transport ou à l'acheminement des produits au domicile du Bénéficiaire sont à sa charge exclusive et en sus du prix de vente.

Article 7 : ECHANGE OU ANNULATION DE COMMANDE

Les dispositions du présent article sont applicables aux ventes de produits dont la commande et le règlement sont effectués directement auprès de la Société COSIPS41.

En toute hypothèse, les conditions d'une annulation ou échange d'un produit sont soumises à l'accord de la Société COSIPS41.

Produits non datés

La Société COSIPS41 peut accepter, au cas par cas, d'annuler ou d'échanger une commande portant sur des produits sans date précise d'utilisation mais dont la validité s'étend sur une période définie. L'échange s'effectuera hors frais d'envoi et de traitement de dossier. Les produits retournés incomplets ou endommagés par le Bénéficiaire, ainsi que les produits hors validité ne sont pas échangés.

Produits datés

Tout produit comportant une date fixe d'utilisation ne peut être ni repris, ni échangé, ni repoussé à une date ultérieure sauf annulation de la manifestation du fait de l'organisateur. Dans cette dernière hypothèse, le billet sera remboursé, au fur et à mesure des remboursements effectués par l'organisateur, sur présentation du billet original, étant précisé que la demande de remboursement émise par le Bénéficiaire devra intervenir au plus tard le trentième jour suivant la date de la manifestation. Le remboursement s'effectuera hors frais d'envoi et traitement de dossier.

La Société COSIPS41 ne saurait être tenue responsable ni des modifications de programmation, ni du défaut de communication d'informations relatives aux conditions spécifiques d'organisation d'une manifestation lorsque ces dernières n'ont pas été portées à sa connaissance par l'organisateur.

Article 8 : DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la réception du bien commandé pour exercer son droit de rétractation et faire retour à la Société COSIPS41, à ses frais mais sans pénalités, dudit produit, pour échange ou remboursement.

Cette faculté de rétractation ne peut en aucun cas être mise en œuvre si les produits livrés ont manifestement fait l'objet d'un usage.

Les produits doivent impérativement être retournés dans un parfait état de revente (non abîmés ou endommagés par le Bénéficiaire), accompagnés de la facture de vente. Ne pourront également être repris les produits visés à l'article L.121-21-8 du Code de la consommation, et notamment :

les prestations de services d'hébergement autres que résidentiel, de transports de biens, de location de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs (billetterie, bons d'achat,, etc.) qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Le Bénéficiaire devra joindre les éléments nécessaires à son identification (N° de commande, Nom, Prénom, Adresse, N° de sa carte de membre).

Conformément à l'article L.121-21-2 du Code de la consommation, le Bénéficiaire dispose d'un délai de 14 jours suivant la communication de sa décision de se rétracter pour renvoyer ou restituer les produits. Il supporte alors les coûts directs de renvoi des biens.

Le remboursement du Bénéficiaire interviendra au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle la Société COSIPS41 a eu connaissance de la décision de rétractation du Bénéficiaire.

Article 9 : INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément à la Loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978, le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant, en écrivant à la Société COSIPS41 avec mention de ses nom, prénom et adresse.

La Société COSIPS41 s'oblige à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles le concernant sans son autorisation.

Les données seront conservées par la Société COSIPS41 pendant une durée de dix ans.

Article 10 : FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérées comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 11 : NON VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

Article 12 : NON RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 13 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de litige ou de réclamation, le Bénéficiaire s'adressera en priorité à la Société COSIPS41 pour obtenir une solution amiable.

A défaut, tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de Blois (Loir et cher), nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, à l'exception des litiges concernant des personnes non-commerçantes pour lesquelles les règles d'attribution de compétence de droit commun s'appliquent.